

# CONVENTION

# COUPE INTER-RÉGIONALE VÉLO TOUT TERRAIN CROSS-COUNTRY EDITION 2011



Dernière mise à jour : 28/12/2010

## **1 - DÉFINITION ET PARTICIPATION**

**1-1** - Les représentants des Comités Régionaux signataires de la présente convention s'accordent à mettre en compétition la « Coupe Inter-Régionale de Vélo Tout Terrain Cross-Country 2011 ».

**1-2** - Les Comités Régionaux concernés sont les suivants :

- le Comité Régional de Bretagne
- le Comité Régional de la Région Centre
- le Comité Régional des Pays de la Loire

**1-3** - Le Comité Régional des Pays de la Loire est désigné comme « *collecteur de fonds* » pour la Coupe.

**1-4** - La Coupe est organisée en trois manches, chaque Comité Régional recevant une manche.

**1-5** - La Coupe est ouverte à tous les compétiteurs, licenciés à la Fédération Française de Cyclisme ou non.

**1-6** - Pour pouvoir participer aux manches de la Coupe, les compétiteurs non licenciés à la Fédération Française de Cyclisme (FFC) devront **obligatoirement** présenter un certificat médical datant de moins d'un an attestant de leur non contre-indication à la pratique du cyclisme en compétition.

**1-7** - La présentation d'une licence de pratiquant du cyclisme délivrée par une fédération affiliée type UFOLEP ou FSGT vaut certificat médical dès lors qu'elle mentionne sans ambiguïté que sa délivrance a été soumise à la présentation d'un certificat médical.

**1-8** - Chaque manche de la Coupe fera l'objet d'une attribution de points selon le barème figurant en annexe.

**1-9** - Seuls les licenciés des Comités Régionaux signataires de la présente convention et titulaires d'une licence à l'année souscrite auprès de la FFC peuvent prétendre à l'attribution des points, les coureurs non licenciés à la FFC ou ayant souscrit une licence à la journée ne marquent aucun point pour la Coupe.

**1-10** - Les points seront attribués en fonction de la place réelle obtenue dans la catégorie concernée.

## **2 - CATÉGORIES ADMISES**

**2-1** - Les catégories admises à participer à la Coupe sont les suivantes :

- Cadets garçons et filles	: 15 à 16 ans	( 1995-1996 )
- Juniors hommes et dames	: 17 à 18 ans	( 1993-1994 )
- Espoirs hommes et dames	: 19 à 22 ans	( 1989-1992 )
- Seniors hommes	: 23 à 29 ans	( 1982-1988 )
- Seniors dames	: 23 ans et plus	( 1988 et avant )
- Masters 1 et 2	: 30 ans à 39 ans	( 1972-1981 )
- Masters 3 et 4	: 40 ans à 49 ans	( 1962-1971 )
- Masters 5 et +	: 50 ans et plus	( 1961 et avant )
- Tandems hommes et dames	: 17 ans et plus	( 1994 et avant )
- Départementaux	: 19 ans à 39 ans	( 1972-1992 )

**2-2** - C'est l'année de naissance qui fera référence pour l'affectation des catégories. Toutefois, les concurrents masters titulaires d'une licence de 1<sup>ère</sup> catégorie VTT (licence correspondant à un niveau de valeur accordée par la Direction Technique Nationale) devront concourir dans la catégorie seniors hommes.

**2-3** - La catégorie « Départementaux » regroupe les hommes âgés de 19 à 39 ans (nés entre 1972 et 1992) non titulaires d'une licence de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie.

**2-4** - Tous les coureurs de la catégorie « Départementaux » peuvent, s'ils le souhaitent, courir dans la catégorie d'âge qui leur correspond avec les coureurs titulaires d'une licence de 1<sup>ère</sup>, 2<sup>ème</sup> ou 3<sup>ème</sup> catégorie, sauf s'ils ne disposent pas d'une licence à l'année souscrite auprès de la Fédération Française de Cyclisme. Dans ce cas, ils sont tenus de courir dans la catégorie « Départementaux ».

### **3 - CIRCUIT ET DÉROULEMENT**

**3-1** - Le choix du circuit (longueur de la boucle et nombre de boucles) reste à l'initiative de chaque organisateur, les temps de course devront toutefois respecter les durées suivantes :

- Cadettes et Cadets	: 0H45 à 1H00
- Juniors Dames, Juniors Hommes	: 1H00 à 1H15
- Masters 3, 4, 5 et +	: 1H15 à 1H30
- Autres catégories	: 1H30 à 1H45

**3-2** - La longueur d'une boucle doit être comprise entre 5 et 8 kms.

**3-3** - Les parcours en huit ou en trèfle sont à privilégier.

**3-4** - Chaque Comité Régional s'engage à faire homologuer le circuit le concernant par des personnes dûment mandatées à cet effet (membres de la CRVTT, de l'Equipe Technique Régionale, etc).

**3-5** - Le circuit doit impérativement prévoir un passage des coureurs sur la ligne d'arrivée à chaque tour.

**3-6** - L'organisateur de chacune des manches est libre de regrouper les catégories et de déterminer les horaires de départ associés comme il le souhaite.

**3-7** Dans la mesure du possible, les cérémonies protocolaires devront avoir lieu à l'issue de chaque course afin que les coureurs concernés puissent quitter le site des compétitions sans devoir attendre la fin de la journée.

### **4 - ENGAGEMENTS**

**4-1** - Les engagements sont gérés par l'organisateur de la manche concernée.

**4-2** - Le prix des engagements s'établit pour la saison 2011 à :

- **18 €** pour les tandems
- **9 €** pour toutes les autres catégories (hommes et dames)

L'organisateur proposera à chaque coureur non licencié à la Fédération Française de Cyclisme une licence à la journée (**8 €**) qui l'assure en Individuelle Accident. En cas de refus, le coureur devra s'acquitter d'une majoration de **3 €** et remplir un document attestant de son refus de souscrire à cette assurance en toute connaissance de cause (voir exemple en annexe). Ce document sera conservé par l'organisateur.

Quelle que soit la catégorie, les engagements sur place subiront une majoration de **2 €**.

**4-3** - L'accueil et le contrôle des concurrents s'effectueront le jour même de la compétition, et, au plus tard, une heure avant le départ de la catégorie concernée.

### **5 - RAVITAILLEMENT ET ASSISTANCE TECHNIQUE**

**5-1** - Le ravitaillement liquide et solide est autorisé sur l'ensemble du parcours.

**5-2** - L'organisateur doit mettre en place une zone d'assistance technique à proximité de la ligne d'arrivée, cette zone doit être matérialisée (panneaux, rubalise, etc) et, si possible, contrôlée par un commissaire de course.

**5-3** En sus de la zone d'assistance technique obligatoire, l'organisateur peut mettre en place une seconde zone d'assistance technique à mi-parcours dans les mêmes conditions que la zone située près de la ligne d'arrivée.

## **6 - IDENTIFICATION ET POSITION SUR LES GRILLES**

**6-1** - Pour faciliter l'identification et le pointage, chaque concurrent sera muni d'une plaque de cadre fournie par l'organisateur, sachant qu'en cas de besoin la Commission Inter-Régionale pourra mettre à la disposition de ce dernier un jeu de plaques, à titre gracieux.

**6-2** - La fourniture des liens (3 colliers par plaque) est à la charge de chaque organisateur.

**6-3** - La plaque de cadre devra être restituée par le coureur à l'arrivée sous peine d'une pénalité administrative d'un montant de **16 €** (cas des coureurs licenciés à l'année à la FFC).

**6-4** - Une caution de **10 €** sera demandée aux concurrents non licenciés à la FFC ou ayant souscrit une licence à la journée, cette caution leur sera rendue après restitution de la plaque de cadre.

**6-6** - Pour la 1<sup>ère</sup> manche de la Coupe, les places sur les lignes de départ seront attribuées en fonction de la liste de notoriété fournie par les représentants des Comités signataires de la présente convention.

**6-6** - Pour les autres manches, les places sur les lignes de départ seront attribuées dans l'ordre du classement provisoire de la Coupe Inter-Régionale 2011.

**6-7** - Pour chaque catégorie, c'est le classement de la catégorie concernée qui sera pris en compte pour la mise en grille, sauf pour les Espoirs hommes, les Seniors hommes et les Masters 1/2. Pour ces concurrents, la mise en grille sera réalisée en fonction du classement scratch provisoire des trois catégories correspondantes.

**6-8** - Les compétiteurs de 1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> catégorie VTT qui ne figureraient pas dans les dix premiers du classement provisoire seront placés sur les lignes de départ immédiatement après le dernier concurrent classé dans le « Top Ten » du classement provisoire de la Coupe dans la catégorie concernée.

## **7 - GESTION DU DÉPART**

**7-1** - Les départs seront donnés par catégorie en respectant un écart de deux minutes entre chaque catégorie, sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires, en accord avec l'organisateur.

**7-2** - Les coureurs des catégories « *Espoirs Hommes, Seniors Hommes et Masters 1/2* » s'élanceront en même temps pour qu'il soit possible d'établir un classement Scratch.

## **8 - GESTION DE L'ARRIVÉE**

**8-1** - L'organisateur doit clairement matérialiser la ligne d'arrivée (traçage au sol). L'emplacement de cette ligne doit permettre aux commissaires d'identifier les plaques de cadre sans risque d'erreur. Celle-ci devra donc être placée de préférence dans une partie montante, ou, à défaut, dans un endroit où la vitesse des coureurs permet une visibilité correcte des plaques de cadre.

**8-3** - Les coureurs franchissant la ligne d'arrivée après le vainqueur de leur catégorie seront classés, soit dans le tour, soit à « x » tours du premier, selon les cas de figure. Tous les autres coureurs seront '**Non Classés**', sauf décision contraire du Président du Collège des Commissaires.

## **9 - CLASSEMENTS**

**9-1** - La Commission Inter-Régionale mandate une personne chargée de gérer les classements provisoires ainsi que le classement définitif de la Coupe Inter-Régionale.

**9-2** - Chaque organisateur, sauf celui de la manche finale, est tenu d'adresser l'ensemble des classements de son épreuve par voie électronique à la personne concernée dans les 48 heures qui suivent son épreuve afin que celle-ci puisse établir les classements dont il a la charge.

## **10 - RÉCOMPENSES**

**10-1** - A l'issue de chaque épreuve, les **quatorze** classements suivants seront établis :

- Cadettes
- Juniors Dames
- Espoirs Dames
- Dames
- Cadets
- Juniors Hommes
- Espoirs Hommes
- Seniors Hommes
- Départementaux
- Tandems

- Scratch Hommes (Espoirs Hommes, Seniors Hommes, Masters 1 et 2)
- Scratch Masters 1 et 2
- Scratch Masters 3 et 4
- Scratch Masters 5 et +

**10-2** - Sur chaque manche, ces classements donnent lieu à une attribution de points (cf annexe 1), uniquement pour les compétiteurs licenciés dans l'un des Comités Régionaux signataires de la présente convention.

**10-3** - Les coureurs non licenciés à la FFC ou ayant souscrit une licence à la journée pour participer à l'épreuve ne marquent pas de points pour le classement général de la Coupe.

**10-4** - Sur chaque manche, l'organisateur est tenu de récompenser les trois premiers de chaque catégorie sous forme de coupes, fleurs, lots, etc ..., soit **quatorze** catégories en tout, les lots en nature sont à privilégier.

## **11 - CLASSEMENTS GÉNÉRAUX**

**11-1** - Pour le classement général de la Coupe Inter-Régionale, il sera retenu l'ensemble des résultats des trois manches, sachant que l'absence à une manche compte comme un résultat à 0 point.

**11-2** - En cas d'égalité de points au classement général, les concurrents seront départagés selon le classement obtenu lors de la dernière manche, puis de l'avant-dernière manche, etc.

**11-3** - Seuls les coureurs ayant marqué des points dans au moins **deux** des manches organisées figureront au classement général de la Coupe Inter-Régionale.

**11-4** - Les classements généraux de la Coupe Inter-Régionale seront récompensés par une grille de prix d'un montant total de **1.800 €** répartie comme suit :

Catégorie	1	2	3	Total
Cadettes	30 €	20 €	10 €	<b>60 €</b>
Juniors Dames	40 €	30 €	20 €	<b>90 €</b>
Espoirs Dames	50 €	40 €	30 €	<b>120 €</b>
Seniors Dames	50 €	40 €	30 €	<b>120 €</b>
Cadets	40 €	30 €	20 €	<b>90 €</b>
Juniors	50 €	40 €	30 €	<b>120 €</b>
Espoirs	80 €	60 €	40 €	<b>180 €</b>
Seniors	90 €	70 €	50 €	<b>210 €</b>
Scratch Masters 1 et 2	80 €	60 €	40 €	<b>180 €</b>
Scratch Masters 3 et 4	50 €	40 €	30 €	<b>120 €</b>
Scratch Masters 5 et +	40 €	30 €	20 €	<b>90 €</b>
Tandems	80 €	60 €	40 €	<b>180 €</b>
Scratch Hommes	100 €	80 €	60 €	<b>240 €</b>

**11-5** - Les trois premiers coureurs du classement de la catégorie « Départementaux » seront récompensés par des lots en nature à la charge de la Commission Inter-Régionale.

## **12 - ALIMENTATION DE LA GRILLE DE PRIX**

**12-1** - La grille de prix est alimentée, d'une part, par la cotisation versée par chaque Comité Régional signataire de la présente convention et, d'autre part, par un droit d'adhésion versé par chaque organisateur.

**12-2** - Le montant de la cotisation versé par chaque Comité Régional est fixé à **400 €**.

**12-3** - Le montant du droit d'adhésion versé par chaque organisateur est fixé à **200 €**.

**12-4** - Les fonds correspondants sont remis à l'un des Comités Régionaux signataires de la présente convention et qui aura été désigné comme « *collecteur de fonds* » au titre de la Commission Inter-Régionale.

**12-5** - Chaque Comité Régional se porte garant du versement du droit d'adhésion dû par chaque organisateur au Comité désigné comme « *collecteur de fonds* ». Par conséquent, en cas de non paiement des sommes dues, c'est le Comité Régional qui versera les **200 €** au Comité désigné comme « *collecteur de fonds* ».

**12-6** - Les sommes qui n'auront pas été versées aux coureurs, faute d'avoir un nombre suffisant de concurrents classés dans une catégorie donnée, seront conservées par la Commission Inter-Régionale.

## **13 - CÉRÉMONIE PROTOCOLAIRE FINALE**

**13-1** - La cérémonie protocolaire récompensant les trois premiers du classement général final de la Coupe Inter-Régionale sera organisée à l'issue de la dernière manche (finale).

**13-2** - Aucune récompense n'est à fournir par l'organisateur de la finale au titre des classements généraux.

**13-3** - La participation aux cérémonies protocolaires des compétiteurs figurant sur l'un des podiums finaux de la Coupe Inter-Régionale est obligatoire. En cas d'absence non justifiée, le coureur ne percevra pas son prix

**13-4** - Les prix non attribués seront conservés par la Commission Inter-Régionale.

**13-5** - Lors des cérémonies protocolaires, et sauf décision contraire Président du Collège des Commissaires, les coureurs récompensés devront obligatoirement porter les équipements de leur club, de leur team officiel, d'une sélection départementale ou régionale. En cas de tenue non réglementaire, le coureur ne percevra pas son prix.

## **14 - AMÉNAGEMENT DU RÈGLEMENT**

**14-1** - La Commission Inter-Régionale est composée des Présidents des Commissions Régionales de Vélo Tout Terrain des Comités Régionaux signataires de la présente convention ou de leur représentant.

**14-2** - La Commission Inter-Régionale se réserve le droit d'apporter au cours de la saison tout avenant qu'elle jugera nécessaire au bon déroulement de la Coupe Inter-Régionale.



**ADHÉSION A LA COUPE INTER-REGIONALE  
DE VÉLO TOUT TERRAIN  
CROSS-COUNTRY 2011**

**Je soussigné** .....

**agissant au titre du Comité Régional** .....

**déclare adhérer à la présente convention.**

**Fait à** .....

**Signature**

**le** .....

**- ANNEXE 1:**

**Grille de points**

<i>Place</i>	<i>Points</i>	<i>Place</i>	<i>Points</i>	<i>Place</i>	<i>Points</i>
1	35	11	22	21	12
2	32	12	21	22	11
3	30	13	20	23	10
4	29	14	19	24	9
5	28	15	18	25	8
6	27	16	17	26	7
7	26	17	16	27	6
8	25	18	15	28	5
9	24	19	14	29	4
10	23	20	13	30	3



**- ANNEXE 2:**

**BULLETIN D'ENGAGEMENT POUR LA  
COUPE INTER-REGIONALE 2011  
(à titre d'exemple)**

<b>Date de l'épreuve</b>	
<b>Lieu</b>	
<b>Nom - Prénom</b>	
<b>Date de naissance</b>	
<b>Numéro de licence</b> <small>(si licence FFC)</small>	
<b>Type de licence</b> <small>(1<sup>ère</sup> cat., 2<sup>ème</sup> cat, 3<sup>ème</sup> cat., etc)</small>	
<b>Club d'appartenance</b> <small>(ou Team officiel FFC)</small>	
<b>Catégorie</b> <small>(cadet, junior, espoir, senior, etc)</small>	
<b>N° de téléphone</b> <small>(facultatif)</small>	

**A renvoyer à chaque organisateur accompagné du règlement associé**